
Le SNPTES s'oppose à toutes tentatives de déstabilisation ou de démantèlement du CNU

Jérôme Giordano, chargé de mission du SNPTES, secteur enseignants-chercheurs

La récente modification de l'article 46-1 du décret définissant le statut des enseignants-chercheurs, ainsi que les propositions de certains candidats à l'élection présidentielle tendent, une nouvelle fois, à remettre en cause la légitimité du Conseil national des universités (CNU).

Dans ce contexte, le SNPTES tient à rappeler son attachement inconditionnel au CNU et s'alarme de ces prises de position hostiles.

Pour le SNPTES, le CNU apporte la caution d'une homogénéité nationale dans le recrutement et le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs. Cette instance collégiale et démocratique de pairs, au fondement de la communauté des enseignants-chercheurs, n'est pas un frein à la maîtrise de la politique scientifique et pédagogique des établissements, bien au contraire, elle est un gage d'indépendance face aux intérêts particuliers des établissements en garantissant une équité territoriale.

Ainsi, le CNU ne peut raisonnablement être considéré comme une entrave à l'excellence scientifique si souvent prônée, mais bien un garde-fou contre certaines dérives que tout un chacun souhaite voir disparaître.

Dans ces conditions, le SNPTES reste très attentif à la situation et s'oppose à toutes tentatives de déstabilisation ou de démantèlement du CNU. des commissions locales de pairs.

Choisy-le-Roi, le 10 avril 2017

